

# 5<sup>ème</sup> Bike & Run de Montluçon

## Règlement

### Art 1-Définition

Le B&R montluçonnais est une course par équipe, celle-ci est composée de deux coéquipiers partageant un vélo sur le même parcours, un seul coéquipier est autorisé à être sur le vélo.

### Art 2-Epreuve

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés. Conformément à la réglementation générale 2019 de la FFTRI. L'utilisation de la ceinture porte dossard est autorisée. Passage de relais à la selle imposé.

### Art 3-Inscriptions

Ainsi que le montant des droits d'engagement. L'attestation parentale signée par les parents pour les mineurs.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement ou annulation. Pour s'inscrire il vous suffit d'ouvrir le lien disponible sur Facebook ou sur le site web du club, avant le 09/03/2019 à 12h.

Les inscriptions sur place seront disponibles, avec majoration de 5€. Le jour de la course. Se munir de la licence FFTRI, pour les licenciés, ou pour tout autre sport, d'un certificat médical de moins d'un an de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, un Pass compétition obligatoire de 3 € sera effectué pour les non licenciés FFTRI.

(Rglr FFTRI 2019).

### Art 4-Sécurité

Le parcours est balisé et des signaleurs se trouvent aux intersections dangereuses. Le port du casque est obligatoire pour les deux coéquipiers tout au long de l'épreuve.

La sécurité médicale, sera assurée par un organisme agréé accompagné d'un médecin.

### Art 5-Responsabilité

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident de défaillance due à un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel.

### Art 6-Résultats

Les résultats à l'arrivée sont contrôlés par l'organisateur, les arbitres, ainsi qu'une surveillance vidéo. Aucune réclamation ne sera acceptée une fois les résultats validés par le corps arbitral. Toute tentative de tricherie fera l'objet d'un compte rendu auprès de la FFTRI et/ou auprès de la fédération des athlètes concernés.